

Petit guide de la validation de la troisième année

Filière franco-allemande

Année 2024-2025

En 3^e année, vous êtes intégré-e dans l'une des **14 majeures** du cycle Master de Sciences Po Lille :

- Affaires publiques (AP)
- Affaires publiques européennes (APeu)
- Analyse des sociétés contemporaines (ASC)
- Boire, manger, vivre (BMV)
- Communication et médias (CeM)
- Gouvernance des territoires urbains (GTU)
- Management des institutions culturelles (MIC)
- Management des métiers de l'image (MMI)
- Management raisonné des entreprises (MRE)
- Politique, écologie et soutenabilité (PES)
- Paix, action humanitaire et développement (PHD)
- Philosophie, politique, économie (PPE)
- Stratégie, intelligence économique et gestion des risques (SIGR)
- Société numérique, avec Centrale Lille (SN)

NB : Les places sont attribuées à travers une procédure de sélection interne ; il est donc possible que vous ne soyez pas reçu-e dans la majeure de votre premier choix. Pour maximiser vos chances, veillez à bien expliquer pourquoi la majeure choisie correspond à votre projet professionnel, ainsi qu'à indiquer toute expérience (stage, engagement bénévole, cours, lectures...) permettant de justifier votre intérêt pour la majeure et la cohérence de votre parcours.

Les **maquettes** de chaque majeure peuvent être consultés en ligne :

<https://www.sciencespo-lille.eu/etudier/ma-scolarité-par-année/cycle-master-1>

Les étudiantes et les étudiants de la FIFA suivent la même maquette que les autres, y compris :

- la conférence de méthode « méthodologie de l'expertise et de la recherche » (MER)
Ce cours est réparti sur deux semestres (il se poursuit même sur les quatre semestres de l'ensemble du master dans la majeure PPE).
- la rédaction d'un mémoire
Il s'agit en l'occurrence d'un Bachelorarbeit (10 crédits conditionnés à la validation du cours MER).
- le Grand Oral
lorsqu'il est prévu dès la première année de master (majeures PPE et ASC), ainsi que dans les majeures en apprentissage (dans lesquelles il sera crédité au S3 en cas de retour à Lille pour la 5A)

Voici résumées les règles de validation exposées dans le règlement des études :

(règlement disponible sur le site internet de Sciences Po Lille : https://www.sciencespo-lille.eu/sites/default/files/u8396/reglement_des_etudes_2024_2025_adopte_ca_du_16_avril_2024.pdf)

En cycle master, les enseignements sont regroupés en « **unités** », par exemple : Unité fondamentale, Unité de spécialisation, Unité transversale, Unité recherche et expertise, Unité langues et civilisations, Unité projet et outils professionnels... Pour valider une année, l'étudiante ou l'étudiant doit rassembler **60 crédits** en validant l'ensemble des unités : **elles ne se compensent pas entre elles !**

À l'intérieur de chaque unité, toutes les notes sont délivrées sous forme de lettres. Pour les unités composées de plus de 2 enseignements, l'étudiante ou l'étudiant qui obtient un « E » ou obtient plus d'un « D » ne valide pas l'unité. Pour les unités composés d'1 ou 2 enseignements, l'étudiante ou l'étudiant qui obtient un « E » ou un « D » ne valide pas l'unité.

L'étudiante ou l'étudiant qui se trouve dans cette situation passe un rattrapage dans les matières où il ou elle a obtenu un D ou un E. Le format de l'examen en seconde session peut être différent de celui de première session, tandis que le rattrapage pour les séminaires est laissé à l'appréciation du jury.

L'obtention de la note E, en session de rattrapage, interdit le passage en année supérieure et conduit à l'ajournement et à l'exclusion selon la décision du jury d'année. À l'issue de la seconde session, le jury délibère à nouveau sur le cas des étudiantes et étudiants qui n'ont pas totalisé 60 crédits. Il décide, en fonction de l'appréciation générale portée sur le cursus de l'étudiante ou de l'étudiant, de l'ajournement définitif valant exclusion de Sciences Po Lille ou du redoublement.